



## SAISON 2014-2015 ANNONCEMENT - SHORT TRACK CRITERIUM NATIONAL DES JEUNES 2015 Cholet, Maine-et-Loire

1. Règles générales – critères de participation .....	2
2. Distances .....	2
3. Programme.....	2
4. Glace et Pistes .....	2
5. Déroulement des courses - Classement Général .....	2
6. Inscriptions .....	3
7. Réunion des coachs et team leaders.....	3
8. Contrôles antidopage .....	3
9. Assurance des patineurs .....	3
10. Hébergement des patineurs.....	3
11. Organisation .....	3

Sous l'égide de la **Fédération Française des Sports de Glace (FFSG)** et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (C.S.N.P.V), le Club, **ACPG Cholet Short Track** organise le Critérium national des jeunes qui se déroulera à la patinoire **GlisséO**, Avenue Anatole Manceau, 49300 Cholet en date du **samedi 11 avril 2015**.

La compétition est organisée conformément au règlement sportif national et au memorandum des compétitions short track.

## 1. Règles générales – critères de participation

**Le Critérium national des jeunes** se déroulera conformément aux règles énoncées dans le règlement national des compétitions short-track, le cas échéant complétées par le présent announcement.

Il est ouvert aux patineurs junior E (nés après le 30/06/2003) détenteurs d'une licence compétition vitesse auprès de la FFSG et ayant réalisé le temps minimum de 1'10"00 depuis le 1/07/2013 enregistré sur le TOP-France de la CSNPV.

## 2. Distances

Les patineurs prennent part à 3 épreuves individuelles:

Catégorie 1 :	333 m	500 m	1000 m
Catégorie 2 :	333 m	500 m	777 m
Catégorie 3 :	222 m	333 m	500 m

## 3. Programme

Le programme des épreuves est le suivant :

09h30hrs : réunion des coaches  
10h00hrs: échauffement officiel  
10h45hrs : 1ere distance  
:  
19h00hrs: réunion des coaches pour le **Championnats de France Juniors**

## 4. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58x28 sur laquelle seront tracées 3 pistes de 111,12 m.

Le tour de la patinoire sera recouvert de 80 matelas de protection avec un doublement de matelas dans les virages.

## 5. Déroulement des courses - Classement Général

Les courses sont mixtes dames-hommes.

La répartition des patineurs lors des séries de la première distance sera effectuée selon le classement du 333 m du TOP France obtenu avant la réunion des team leaders et coaches.

Les groupes (catégories) sont déterminés comme suit :

- Catégorie 1 : 25 premiers mixte hommes et dames
- Catégorie 2: 25 suivants mixte hommes et dames
- Catégorie 3: les patineurs restants mixte hommes et dames

La répartition des patineurs dans les finales se fait sur la base d'un classement par temps entre tous les patineurs de la catégorie concernée.

La troisième distance dite superfinale se court en un seul tour, finale. La répartition des patineurs dans les finales A, B, C... s'effectue selon le classement général provisoire à l'issue des deux premières distances.

Toutes les séries et finales comporteront 5 patineurs.

Toutes les finales sont courues sans attribution de points.

## 6. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition pour la saison en cours et avoir effectué le temps visé ci-dessus, répertorié dans le TOP-France. .

**Préinscriptions au plus tard le 21 mars 2015  
et confirmation au plus tard le 4 avril.**

à l'adresse : <https://www.short-track.fr>

Le montant des frais d'inscriptions est de **15 € par patineur**, à régler par Chèque/Virement à l'ordre de **Cholet Short Track** (RIB sur demande)

## 7. Réunion des coaches et team leaders

La réunion officielle des coaches et team leaders de la compétition se tiendra à 09h30 sous la responsabilité du Juge arbitre de la compétition Alain JEANNE et du Compétiteur Steward *Stéphane LARRIERE*

Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches.

## 8. Contrôles antidopage

Des contrôles pourront être effectués.

Le déroulement du contrôle sera conforme aux normes de la FFSG et/ou de l'ISU et se dérouler sous l'autorité du médecin fédéral national.

Le contrôle est effectué sur des participants tirés au sort ou désignés selon les mêmes modalités. Le contrôle est effectué par un médecin désigné par le Ministère des Sports.

## 9. Assurance des patineurs

Il appartient à chaque club de veiller à ce que les patineurs aient une assurance suffisante.

## 10. Hébergement des patineurs

L'hébergement des patineurs et de leurs accompagnants est l'affaire de chaque club qui pourra à cet effet s'adresser à l'office du tourisme de Cholet Une liste des hôtels disponibles est jointe à l'annonce.

## 11. Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à [contact.choletshorttrack@gmail.com](mailto:contact.choletshorttrack@gmail.com)

Fait le 12 février 2015

**Le Président de la section ACPG Cholet Short-Track**

**Jacques CRAIPEAU**

## HOTELS PARTENAIRES

### **Hôtel Formule 1 Cholet**

Zone commercial carrefour avec toutes restaurations d'enseignes

Boulevard de Belgique

ZI de la Blanchardière,

49300 Cholet

08 91 70 52 23

### **Hôtel Campanile Cholet**

2, Square Nouvelle France

49300 Cholet

02 41 62 86 79

## **AUTRES HOTELS**

### **B&B**

4 place Michel-Ange

Espace Performance, 49300 Cholet

02 41 46 80 80

### **Hôtel Première Classe**

rue de Terre Neuve

ZAC de l'Ecuyère, 49300 CHOLET

02 41 70 77 11